**La citoyenneté et l’engagement pour les nuls**

La citoyenneté, si elle relève d’un certain nombre de droits et de devoirs, est aussi un parcours dans la vie de la cité. De l’apprentissage à l’école à l’exercice de la démocratie par le vote, le parcours du citoyen est fait d’engagements dans la vie publique, qu’ils soient associatifs, politiques, qu’ils défendent une cause ou permettent de mieux vivre ensemble sur un territoire.

**Citoyen, c’est à dire**

Le citoyen est défini comme une personne jouissant, dans l’État dont il relève, des droits civils et politiques, et notamment du droit de vote. La citoyenneté relève donc d’un ensemble de droits et de devoirs : droits civils fondés sur des libertés individuelles comme la liberté de conscience et d’expression, la liberté d’aller et venir…, droits politiques comme celui de participer à la vie politique et d’être candidat à toutes les fonctions publiques. En contrepartie, le citoyen a l’obligation de respecter les lois, de participer aux dépenses collectives en fonction de ses ressources et de défendre la société dont il est membre, si elle se trouve menacée.

La sociologue et politologue **Dominique Schnapper** explique notamment qu’au-delà des droits et des devoirs, le terme de citoyen caractérise également un régime politique, dans lequel la légitimité politique repose sur l’engagement citoyen. Le citoyen n’est pas seulement un sujet de droit individuel, il est aussi le détenteur d’une part de la souveraineté politique et c’est l’ensemble des citoyens, constitués en collectivité politique ou en « communauté de citoyens » qui, par l’élection, choisit les gouvernants et son mode de gouvernance.

**Citoyenneté, civisme, civilité**… Ces trois termes ont une étymologie commune : « *civis* », la cité. Ainsi, le statut de citoyen ne se limite pas à son versant politique, mais revêt aussi un caractère moral propre au « vivre ensemble » et à la civilité reposant sur le respect d’autrui et des lois. Mais être citoyen, c’est aussi faire preuve de solidarité et d’altruisme.

**République et Démocratie : Quelle place pour les citoyens ?**

Les mots « république » et « démocratie » sont souvent perçus comme des synonymes. Or il est important de ne pas les confondre et de comprendre ce que chacun recouvre.

La démocratie est le régime dans lequel l’exercice du pouvoir repose, directement ou par représentation, sur le peuple.

« Dans la Rome antique, *res publica* désignait l’ensemble des affaires politiques et par suite le gouvernement, qu’il fût monarchique, aristocratique ou démocratique : la condition était que les citoyens y eussent une part. (…) Les modernes ont pensé la « république » mais avec un déplacement : pour **Jean-Jacques Rousseau,** qui traduit République par *civitas*, l’organisation civique est un régime politique, qu’il oppose aux monarchies, où les habitants sont des sujets et non des citoyens, sont soumis à un roi et non à la loi qu’ils ont eux-mêmes décidée. »

Ainsi, la république dans sa définition la plus simple est une « forme de pouvoir exécutif avec un chef d’État ni viager, ni héréditaire ». On voit bien ici que la république se définit d’abord comme une alternative à la monarchie.

**Citoyens d’aujourd’hui**

Le citoyen est, dans un État donné, un individu disposant de droits civils. La citoyenneté suppose, dans les régimes démocratiques, la participation à la souveraineté nationale et donc des droits politiques. Les révolutionnaires définissent le citoyen comme celui qui sait s’abstraire de ses particularités pour participer à l’intérêt général.

Être citoyen aujourd’hui demeure donc indissociable d’une certaine forme d’engagement dans la cité.

**Pas de citoyenneté sans engagement ?**

La citoyenneté se définit par la participation à la vie de la cité. Ainsi, la participation des citoyens aux élections (un devoir mais pas une obligation) est en baisse constante depuis des décennies. Mais l’engagement dans la vie de la cité ne se réduit pas aux seules élections et il y a bien d’autres occasions pour chacun d’investir et de s’investir dans la vie collective.

**S’engager, c’est ….**

Littéralement, « mettre en gage » sa parole, sa personne, son statut et encourir potentiellement leur perte, car s’engager, c’est souvent « assumer les risques de l’action ». S’engager n’est pas sans danger comme en témoignent dramatiquement les attentats contre la rédaction de *Charlie Hebdo*, attaquée pour son engagement pour la liberté d’expression. L’engagement peut prendre plusieurs formes – militantes, associatives, syndicales – et défendre différentes causes : les droits de l’homme, la lutte contre toutes les formes de discriminations, l’homophobie, le sexisme, la xénophobie, le racisme et l’antisémitisme, etc.

S’engager, c’est alors résister à la terreur, ne pas céder à la peur ni au repli sur soi.

C’est à l’école qu’incombe le rôle de « former le futur citoyen » à travers plusieurs dispositifs. L’école est le lieu central dans l’apprentissage de la citoyenneté : l’élève éprouve ses droits et ses devoirs explicités dans le règlement intérieur – élaboré d’ailleurs avec la participation de l’ensemble de la communauté éducative. Il y fait également l’exercice de la démocratie puisque des votes sont organisés en vue d’élire des délégués.

Dans l’école, l’éducation à la citoyenneté passe notamment par l’apprentissage du respect d’autrui.

L’espace scolaire et l’espace social d’une façon plus générale nous imposent de vivre avec d’autres et de considérer qu’ils sont dignes de notre respect, tout comme nous pouvons exiger ce respect en retour, même, et surtout, avec ceux pour lesquels on ne se sent pas d’affinités.